



snalc

de l'ecole au supérieur

LA RENTRÉE DES CASSES

QUINZAINE UNIVERSITAIRE



QUINZAINES UNIVERSITAIRES

LA REVUE MENSUELLE DU SNALC
#1455 - JUILLET 2021

SOMMAIRE

4 DOSSIER DU MOIS

- 4 ▶ **L'atout SNALC dans le jeu syndical**
 - ▶ D'où vient le succès du SNALC ?
- 5 ▶ Indépendant
- 6 ▶ SNALC : le syndicat de la liberté
- 7 ▶ Le syndicat représentatif le moins cher
- 8 ▶ Mobi-SNALC : un outil précieux pour la sérénité
 - ▶ L'expertise de la cellule juridique du SNALC

9 CONDITIONS DE TRAVAIL

- 9 ▶ Acteurs, tous en scène !
 - ▶ GS, CP et CE1 à 24 : un soupçon de désorganisation ?

10 LES PERSONNELS

- 10 ▶ Prime d'attractivité 2022 : quels scénarios pour la 2^{ème} marche ?
 - ▶ Ne l'oubliez pas !
- 11 ▶ AESH : l'amour du risque
 - ▶ Filière administrative et de santé : bilan mitigé

12 SYSTÈME ÉDUCATIF

- 12 ▶ Passation du Grand Oral : grandeur et décadence
 - ▶ Qui veut tuer le Bac (et les collègues à la tâche) ?
- 13 ▶ EPS en LP : une grande perte pour de bien maigres économies
 - ▶ Les langues anciennes ne sont pas mortes

14 COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

15 BULLETIN D'ADHÉSION



www.snalc.fr

SNALC - BP 629 - 4 RUE DE TRÉVISE - 75421 PARIS CEDEX 09

Nous écrire (académies, mensualisés, changements, codes, reçus fiscaux...):
www.snalc.fr, bouton « ÉCRIRE AU SNALC »

Directeur de la publication et Responsable publicité : **Jean-Rémi GIRARD**
Rédacteur en chef : **Marie-Hélène PIQUEMAL**
Tél : 06.16.33.48.82 - mh.piquemal@snalc.fr
Mise en page : **ORA**

Imprimé en France par l'imprimerie **Compédit Beaugard s.a.** (61),
labellisée **Imprim'Vert**, certifiée **PEFC** - Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2021
CP 1025 S 05585 - ISSN 0395 - 6725

Mensuel 14 € - Abonnement 1 an 125 €.

ACTUALITÉ

INFO À LA UNE

Le **SNALC** remercie ses adhérents de la confiance qu'ils sont de plus en plus nombreux à lui témoigner.

Il salue leur professionnalisme malgré des conditions de plus en plus difficiles **sans recevoir la reconnaissance qu'ils méritent.**

Soyez assurés que **nous poursuivrons plus que jamais notre combat pour l'obtenir.**

Nous remercions aussi **tous les militants du SNALC** qui œuvrent quotidiennement pour la défense et le respect des droits des personnels :
S1, responsables et élus à divers échelons, présidents académiques et leurs fidèles équipes, pour la plupart militants bénévoles dont l'engagement **honore notre organisation et, plus largement, l'Éducation nationale.**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMITÉ DE SUIVI : LE BAC DES MENTEURS

Le **SNALC**, par un vote unanime de son Bureau national, a décidé ce jour de cesser sa participation au comité de suivi de la réforme du lycée général et technologique.

Si ce comité a pu servir au cours du temps à éviter quelques catastrophes, il n'est plus désormais qu'une coquille vide dont le ministre se sert pour sa communication, notamment devant la représentation nationale. Le **SNALC** ne peut cautionner cela. Il dénonce le passage en force du ministre, qui prend prétexte de la crise sanitaire pour porter la plus grave attaque que le bac ait connue depuis sa création.

L'augmentation sans précédent de la part du contrôle continu (bulletins) que Jean-Michel Blanquer s'apprête à annoncer est rejetée par la majorité des collègues. Alors même qu'il n'a cessé cette année de vanter la beauté et la grandeur des épreuves terminales du bac afin de maintenir son « grand » oral en pleine pandémie, le ministre va définitivement casser le diplôme. Tout est prêt pour créer des hiérarchies intermédiaires dans nos lycées, envoyer des inspecteurs et des chargés de missions

nous expliquer comment bien évaluer durant l'année scolaire prochaine, cherchant à restreindre un peu plus encore notre liberté pédagogique. Nos collègues vont être plus que jamais soumis à la triple pression des élèves, des parents et de leur hiérarchie.

Le **SNALC** dénonce la duplicité avec laquelle tout le processus s'est déroulé depuis l'audition de Pierre Mathiot et du secrétaire général d'un syndicat de personnels de direction au Sénat.

Le **SNALC** rappelle qu'il a déposé un préavis de grève jusqu'à la fin des opérations du bac 2021, et il travaillera à organiser la résistance face à la mise sous tutelle des professeurs durant toute l'année 2021-2022.

Au milieu de ce bal des menteurs, le **SNALC** tient néanmoins à saluer le travail de Jean-Charles Ringard, co-président du comité, qui a toujours fait preuve d'honnêteté et d'une implication réelle pour tenter d'améliorer les choses. ■

Par **Jean-Rémi GIRARD**, président du SNALC,
le 25 juin 2021

LA RENTRÉE DES CASSES



Après une année 2020-2021 très dure, nous avons toutes et tous besoin de souffler un peu.

Il ne s'agit pas uniquement de la gestion erratique et pénible de la pandémie — souvenons-nous des belles promesses sur la vaccination prioritaire des personnels, ou encore des auto-tests à réaliser en établissement — mais bien de la casse continuée d'éléments de notre système éducatif.

Après les attaques violentes contre le paritarisme des années précédentes, il ne manquait plus que d'attendre la fin de l'année scolaire pour s'attaquer au baccalauréat. Un petit coup de Pierre Mathiot au Sénat pour tester la température de l'eau, accompagné de l'inénarrable SNPDEN, le syndicat des personnels de direction qui vous veut du bien (au ministère, pas aux personnels) ; un simulacre de dialogue alors que les décisions sont déjà prises ; et on finit par l'habituelle communication orwellienne, en disant « *bonjour à l'expression des passions, aux approfondissements, à l'exigence* ». À deux doigts de nous expliquer que ce n'est pas moins de bac, mais mieux de bac... Il faut dire que depuis que l'on a lu le ministre indiquer qu'« *en ouvrant techniquement et psychologiquement les chakras, nous créons les possibilités d'une transformation autoréalisée du système* », on se demande si c'est encore Jean-Michel Blanquer qui communique, ou bien Skippy le grand gourou.

Mais ce n'est pas que le bac que l'on est en train de casser en cette fin de quinquennat. Visiblement, le ministre a décidé qu'après lui, le déluge. Les directeurs d'école ? Tadam ! une annonce sur le « statut d'emploi » qui fait l'effet d'une bombe à cinq minutes de la fin d'une réunion le 2 juillet. La liberté pédagogique ? Et hop ! création d'une hiérarchie inter-

médiaire de professeurs-inspecteurs pour vous inciter à mieux évaluer.

Quant à nos rémunérations, on est habitué, c'est en fin de quinquennat qu'on commence à s'en soucier. Trop tard et trop peu, comme toujours. On fixe des objectifs pour 2026 (2000 euros nets en début de carrière pour les enseignants, il paraît), mais on est infoutu de programmer les augmentations permettant d'atteindre ces objectifs au-delà de 2022. Des centaines d'heures de « *Grenelle de l'éducation* » pour ne pas tenir l'engagement final d'un passage devant le parlement. Des kilomètres de réunions d'« *agenda social* » pour nous expliquer qu'on fait ce qu'on peut dans une enveloppe budgétaire fermée et qui ne répond pas à la crise structurelle de l'institution. Un an pour reprendre le travail sur les AESH !

Le SNALC n'est ni un syndicat d'accompagnement, ni une carpe. Il défend vos intérêts, et utilisera tous les moyens à sa disposition pour le faire en cette année 2021-2022. Il sait la jouer collectif quand il estime que c'est nécessaire ; il peut vous fournir les outils pour vous défendre, et même pour contre-attaquer. Je remercie l'ensemble de nos adhérents pour la confiance qu'ils nous portent, et j'invite celles et ceux qui hésitent encore à lire notre dossier du mois, qui vous dira tout sur cette organisation inclassable que j'ai l'honneur de présider. ■

Le président national, **Jean-Rémi GIRARD**,
Paris, le 9 juillet 2021



L'ATOUT SNALC DANS LE JEU SYNDICAL

Dossier rédigé par **Marie-Hélène PIQUEMAL**, vice-présidente du SNALC.

Avec la collaboration de **Laurent BONNIN**, secrétaire national du SNALC chargé de l'EPS et responsable de la cellule juridique ; **Jean-Pierre GAVRILOVIĆ**, secrétaire national chargé de la communication et du développement ; **Jean-Rémi GIRARD**, président national ; **Maxime REPERT**, secrétaire national chargé des conditions de travail et du climat scolaire ; **Damienne VATIN**, responsable Avantages-SNALC ; **Sébastien VIEILLE**, secrétaire national chargé de la pédagogie.

D'OÙ VIENT LE SUCCÈS DU SNALC ?

La France est le pays riche où le taux de syndicalisation est le plus faible. Et encore, la fonction publique d'État et l'enseignement sont les mieux représentés. A contrario de ce déclin, le SNALC ne s'est jamais aussi bien porté. Il bat chaque année des records d'adhésions ; ses résultats aux élections sont en constante progression. Alors d'où cette différence vient-elle ? Et quelle est la clé du succès de notre organisation ?

Un premier élément de réponse tient au financement des syndicats. En effet, les centrales syndicales représentatives sont aujourd'hui essentiellement alimentées par des aides et subventions publiques qui leur ont finalement accordé une indépendance... vis-à-vis des personnels qu'elles sont censées représenter. De fait, la plupart agissent au nom du collectif, par une sorte de procuration de l'ensemble des personnels, y compris non syndiqués. Cette vaste et vague représentation ne tient pas ou peu compte de l'in-

dividu ; elle est parfois même très distante des réalités auxquelles il est confronté dans l'exercice quotidien de sa mission.

A l'inverse, les seules ressources du SNALC proviennent des cotisations de ses adhérents. Conscients de ce que nous devons à chacun d'eux, nous nous efforçons de rester au plus près de leurs préoccupations, difficultés et besoins. Nous n'hésitons pas à nous déplacer et intervenir sur le lieu d'exercice pour les accompagner et les représenter comme le faisaient autrefois les délégués du personnel dans les entreprises.

En adhérant au SNALC, on adhère avant tout à une conception d'un syndicalisme réellement protecteur pour les agents, comme le montrent les pages qui suivent, et porté par des femmes et des hommes prêts à s'engager pour défendre vos droits dans la confrontation concrète de vos réalités. Il ne s'agit pas d'opposer des intérêts individuels d'une part et collectifs d'autre part, mais plutôt de veiller à ne pas sacrifier nos collègues par des manœuvres qui seraient guidées par un intérêt flou et prétendument collectif.

Pour le SNALC, l'humain compte avant tout : parmi ceux qui s'engagent avec le SNALC, nombreux sont les bénévoles, simples collègues désireux de soutenir à leur tour le syndicat qui les a aidés, militants convaincus qui partagent le même projet pour redonner à l'École républicaine la valeur et le sens qu'elle a perdus. ■

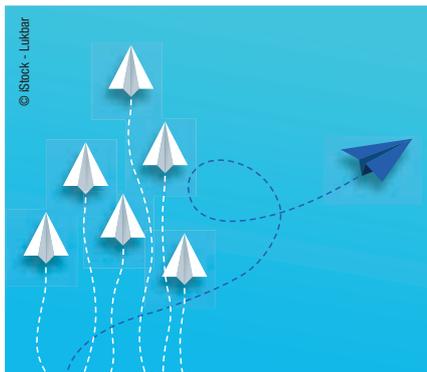
INDÉPENDANT

Printemps dernier, réunion multilatérale à la Direction Générale des Ressources Humaines. Les échanges sont nourris. Soudain, la présidente de la réunion fait, en une phrase, une exceptionnelle synthèse des positionnements des organisations syndicales représentatives. « Alors, la FSU, FO et la CGT, on sait que c'est non ; le SGEN et l'UNSA, on sait que c'est oui... et le SNALC, eh bien on ne sait pas encore. »

Tout est dit. Là où la plupart sont dans la posture, dans le déroulé perpétuel de la même idéologie, le SNALC est indépendant. Non seulement nous travaillons les dossiers, mais qui plus est nous nous prononçons sur chacun d'entre eux avec une seule idée en tête : les personnels.

Rappelons que nous sommes également les seuls à l'Éducation nationale à ne pas vivre en grande partie grâce aux subventions de l'État. Nos seules subventions, c'est vous. Ce sont vos adhésions, vos cotisations. Et cette indépendance financière nous paraît inséparable de l'indépendance syndicale. Car c'est à nos adhérents, et à nos adhérents seulement, que nous avons à rendre des comptes. Pas au ministre. Pas à l'administration. Pas aux politiques.

Cette indépendance dérange. Elle est inhabituelle. Presque incongrue. Inimaginable, même. « *Le SNALC ne peut pas être indépendant, n'est-ce pas ?* ». « *Il est forcément quelque part !* ». Mais où ? Pour certains, c'est à droite, quoi que cela puisse vouloir dire. Pourtant, nos votes prouvent le contraire, nos positions aussi. Ils prouvent tout autant que



nous ne sommes pas « à gauche », ou « à l'extrême », ou « au centre ». À la rumeur perfide et infondée, nous répondons par des preuves, par des faits. Incontestables.

Alors où ? « *Chez les réacs' !* ». Quoi que cela veuille dire. Le SNALC, ce sont les coups de règles sur les doigts, les craies et l'interdiction de faire autre chose que 100% de cours magistral sans répondre

à une seule question d'élève. Et pourtant, c'est bien le SNALC qui a publié un livre complet pour que les collègues puissent choisir en toute connaissance de cause les méthodes pédagogiques qui leur conviennent. Nous ne faisons pas que défendre la liberté pédagogique : nous donnons les outils concrets pour l'exercer. Qui en fait autant ?

Il va bien falloir se rendre à l'évidence : le SNALC est réellement indépendant. Et par vos soutiens, par vos votes aux élections professionnelles et dans les Conseils d'administration, c'est vous qui continuez de garantir notre indépendance, et qui permettez qu'au milieu de tous les conflits d'intérêt que nous constatons chaque jour dans notre système éducatif, il y ait toujours une voix qui fasse entendre la vôtre.

En fait, c'est très simple : au SNALC, on sert les intérêts des personnels, et non ses intérêts personnels. ■

	SUBVENTIONS EXPLOITATION	SUBVENTIONS Fonction Publique d'État	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES Fonction Publique d'État
CFDT (SGEN)	26 187 000 €	363 034,50 €	33 333,32 €
FO	21 529 676 €	363 034,50 €	33 333,32 €
CGT	7 950 368 €	363 034,50 €	33 333,32 €
UNSA	3 696 371 €	363 034,50 €	33 333,32 €
FSU (SNES, SNUIPP, SNEP, SNUEP...)	977 519 €	181 517,25 €	33 333,32 €
SNALC	4 684€	0€	0€
CGC*	18 911 499 €	363 034,50 €	16 666,66 €
CFTC (SNEC)*	2 845 471 €	181 517,25 €	-
SOLIDAIRES (SUD)*	2 480 558 €	181 517,25 €	16 666,66 €

*syndicats non représentatifs de l'Éducation nationale - Chiffres de 2017/2018

Sources :

Arrêté du 16 février 2015 - NOR: RDFS1501726A

Arrêté du 1^{er} août 2018 fixant le montant d'une subvention exceptionnelle versée aux organisations syndicales représentatives de fonctionnaires de l'État - NOR: CPEF1820523A

Publication obligatoire des comptes annuels des organisations syndicales au Journal Officiel :

<http://www.journal-officiel.gouv.fr/osop/>

STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique. »

Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.

Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.

Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.

Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.



SNALC : LE SYNDICAT DE LA LIBERTÉ

Depuis sa création, le SNALC défend un enseignement public de qualité.

Dans le premier comme dans le second degré, ainsi que dans le post-bac, il est attaché à la transmission des connaissances car le tout-compétences ne donnera jamais aux futures générations la compréhension du monde et l'ouverture d'esprit nécessaires

à la maîtrise de leur avenir. C'est pourquoi le SNALC défend les disciplines et les savoirs face à un enseignement rimant avec méthodes et transversalité vides de sens.

Le SNALC promeut cette notion souvent malmenée qu'est l'effort. Mais il veut aussi que chaque élève se développe à son rythme et aigüise ses appétences. Ainsi, en 2013, il bâtit le collège modulaire et, en 2014, le Lycée de tous les savoirs.

Le dernier opus du SNALC s'intitule **Tout ce que vous n'apprendrez (peut-être) pas à l'INSPE**. Pensé à l'origine pour les stagiaires, dont le SNALC se préoccupe de longue date tant la formation peut être partielle et partielle, il est utile aux plus chevronnés et même à certains formateurs. Publié en 2018, il est réédité cette année dans une version enrichie pour répondre aux questions émergentes. Surtout, il donne à réfléchir sur toutes les pratiques pédagogiques sans en rejeter aucune. Dans la transmission des connaissances, il ne saurait y avoir de formatage ni de dogmatisme pédagogique.

Le SNALC est fermement attaché à la laïcité et aux principes républicains car le dogmatisme est l'ennemi de l'école de la République. Elle est le lieu de la neutralité politique et de l'indépendance face à tous les pouvoirs. C'est dans ce cadre que peuvent être formés des citoyens capables d'une pensée libre et c'est pour cela que le SNALC se veut lui-même indépendant et le proclame dès le premier article de ses statuts : « Le SNALC est indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique. »

Liberté pédagogique, laïcité et connaissance, telles sont nos valeurs. Elles sont aussi, avec la revalorisation et la restauration du respect dû à nos métiers et à nos luttes ■



LES ÉDITIONS DU SNALC : DES OUTILS POUR VOUS INFORMER

Vous cherchez des informations ? Des réponses ?

Actualités, ressources professionnelles et pédagogiques, lettres électroniques régulières, revue mensuelle *La Quinzaine universitaire*, fiches info-SNALC pour tout comprendre en quelques lignes, vidéos, guides, informations sur votre carrière, votre rémunération, les réformes en cours...

Les *Éditions du SNALC* proposent des ouvrages, analyses et solutions réalistes pour le système éducatif, des outils précieux pour les personnels.

Toutes nos publications sont en libre téléchargement sur le site snalc.fr



LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF LE MOINS CHER

LE SNALC EST REPRÉSENTATIF POUR TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE :

professeurs des écoles et du 2d degré, du supérieur, personnels administratifs, sociaux, de santé et d'encadrement, contractuels, AESH, AED...

Par les voix qu'il a obtenues aux élections professionnelles, le SNALC siège au Comité technique ministériel (CTM) aux côtés de cinq fédérations (FSU, UNSA, FO, CFDT et CGT). Ces six organisations sont dites **représentatives** dans l'Éducation nationale et ont seules le droit égal de vous assister dans vos recours et de défendre votre dossier dans tous les rectorats et DSDEN comme au ministère.

Le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État, contrairement aux cinq autres organisations représentatives (voir tableau page 5), ce qui ne l'empêche pas d'être ...

...LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Nos salaires sont trop faibles, le gel du point d'indice se prolonge. En toute logique, le SNALC n'augmente pas ses tarifs pour la 11^{ème} année consécutive. Et davantage encore dès aujourd'hui : dans la plupart des catégories, **le SNALC baisse ses tarifs !**



ADHÉSION STAGIAIRE OFFERTE !

Le SNALC vous offre la cotisation stagiaire l'année de stage si votre inscription est effectuée par prélèvements mensualisés sur www.snalc.fr : renseignez votre IBAN et **notez 0 euro dans la case « montant »**.

Vous ne serez prélevé qu'à la rentrée prochaine (échelons 2-3 en 10 mensualités).

Tarif normal adhésion stagiaire échelon 1 : 70 € si paiement par CB, chèque ou virement bancaire. ■

LES TARIFS IMBATTABLES DU SNALC COMPRENNENT :

- ▶ **une assistance juridique et la protection pénale** (violences, harcèlement, diffamation) selon le contrat collectif établi avec la Covéa-GMF (valeur 35 €) : avec la déduction fiscale de 66%, pour la plupart des catégories, la cotisation revient à zéro euro.
- ▶ **de nombreuses réductions Avantages-SNALC** négociées pour nos adhérents auprès de grands partenaires marchands.
- ▶ **l'accès au dispositif exclusif mobi-SNALC** d'assistance à la mobilité professionnelle et aux conditions de travail (voir page suivante).

LA PROTECTION JURIDIQUE GMF

Chaque adhésion au SNALC ouvre droit à une protection juridique, dans le cadre de l'exercice de la fonction professionnelle ou syndicale.

Elle permet d'obtenir des conseils, une assistance pour résoudre un litige et la prise en charge de frais de procédures concernant des différends essentiels qu'elle garantit :

- ▶ En défense pénale : infractions sans faute de l'agent, diffamation, dénonciation calomnieuse, outrage ou injures publiques, harcèlement moral, en tant que victime ou mis en cause ;
- ▶ En défense civile : menace de crime ou de délit, violence volontaire subie, dégradation ou destruction de biens ;
- ▶ Lors de procédures disciplinaires. ■

AVANTAGES-SNALC, BÉNÉFICIEZ DE RÉDUCTIONS AUPRÈS DES PARTENAIRES DU SNALC

Grâce à l'évolution constante du nombre de ses adhérents, le SNALC a décidé de négocier auprès de grands groupes, pour obtenir des tarifs attractifs réservés aux collectivités ou entreprises. Il s'est ainsi doté d'un service nouveau, inédit, au bénéfice de ses adhérents : **AVANTAGES-SNALC**.

Services, garde d'enfants, restaurant, parfumerie, culture, spectacles, presse, optique, location, voyages et vacances, bien-être... Découvrez toutes nos offres sur snalc.fr !

Tenez-vous informé des offres éphémères sur la page **Facebook AVANTAGES SNALC** :

<https://www.facebook.com/Avantages.SNALC>

La progression fulgurante du SNALC est la preuve de la confiance que nous accordent chaque année des personnels de plus en plus nombreux et fidèles.

Nous les en remercions : ils sont notre force, ils font le syndicat.

LE SNALC, C'EST VOUS.

MOBI-SNALC : UN OUTIL PRÉCIEUX POUR LA SÉRÉNITÉ

Le SNALC est un syndicat porteur de valeurs humanistes. Il est donc naturel, pour notre syndicat, de s'intéresser au quotidien des personnels, de partir avant tout de l'humain. Or, il existe dans l'Éducation nationale une grande souffrance. Bien entendu, ce phénomène est variable dans le temps et dans l'espace. Tout le monde ne souffre pas dans son travail mais il est frappant de voir que «le plus beau métier du monde» devient de plus en plus synonyme de sacrifices plutôt que d'épanouissement.

Les symptômes de ce mal-être sont multiples : isolement, culpabilisation, infantilisation, manque de reconnaissance économique et sociale, multiplication des tâches, mutation appauvrissante de la profession, sentiment d'insécurité et d'abandon, violences physiques et psychologiques (burnout, suicides)... La liste est longue mais non exhaustive. Les personnels en souffrance se sentent isolés et cherchent en vain une solution. Les interrogations sont nombreuses : faut-il rester ou partir ? Quelles solutions s'offrent à moi ? Comment dois-je m'y prendre ?

Pour vous aider à répondre à ces questions, le SNALC a créé mobi-SNALC. Unique dans le paysage syndical, il s'agit d'un dispositif d'aide dans le cadre des Avantages-SNALC.



ENTIÈREMENT GRATUIT POUR LES ADHÉRENTS DU SNALC, MOBI-SNALC PROPOSE UN ACCOMPAGNEMENT DANS LES DÉMARCHES ET LA RÉFLEXION VERS UNE ÉVENTUELLE RECONVERSION.

Mais pas seulement. En effet, parce qu'il est difficile de réfléchir, de façon efficace, à

sa situation sans un minimum de sérénité,

MOBI-SNALC PERMET ÉGALEMENT DE BÉNÉFICIER GRATUITEMENT DE SÉANCES DE COACHING OU DE SOPHROLOGIE

avec nos intervenantes diplômées et issues du milieu professionnel de l'Éducation nationale, qui proposent leur expertise au service du SNALC.

Grâce à l'accompagnement d'Anne-Charlotte Kiener en coaching et de Laurine Mondon en sophrologie, vous pourrez aspirer à plus de sérénité en économisant plusieurs centaines d'euros pour un suivi qui n'est habituellement pas ou rarement pris en charge selon les mutuelles.

En parallèle, vos élus académiques du SNALC répondent à toute question ponctuelle et faciliteront vos démarches avec l'administration de votre académie

pour vous donner les meilleures chances d'obtenir ce dont vous avez besoin au moment où ce sera nécessaire pour vous permettre de réaliser votre projet : temps partiel, mi-temps, détachement, disponibilité, cumul d'activités, poste adapté... ■

En savoir plus :
www.snalc.fr > le SNALC

L'EXPERTISE DE LA CELLULE JURIDIQUE DU SNALC

La cellule juridique intervient dans le conseil pré-contentieux aux adhérents, à trois conditions :

- ▶ Qu'il y ait un litige à régler entre l'adhérent et son administration (ORS, accident de service, avancement, congés de maladie, incidents, sanctions...) impliquant ou non un tiers ;
- ▶ Que ces différends ne soient pas déjà couverts par la protection juridique de la GMF ;
- ▶ Que toutes les voies de recours amiable, gracieux ou hiérarchique, aient été mises en œuvre localement sans succès.

La cellule peut alors être saisie, idéalement par un président académique pour le compte d'un adhérent, via l'adresse jurisnalc@snalc.fr. Elle examine si l'agent est en capacité et a intérêt à agir auprès

des tribunaux administratifs ; si le ministère d'un avocat est à envisager. Elle émet des conseils et un avis circonstancié, en s'appuyant si nécessaire sur celui de Maître Colmant, avocat partenaire du SNALC.

Par ailleurs, la cellule peut être missionnée pour le compte du syndicat. Elle peut étudier des mesures de droit et leurs conditions d'application à des événements ou à des contextes particuliers, comme cela a été le cas du droit de retrait lors de l'épidémie de Covid.

Enfin, la cellule agit aussi en matière de formation, pour elle-même ou pour des responsables du SNALC, et propose des fiches juridiques utiles à tous, accessibles sur le site www.snalc.fr, rubrique Publications. ■





ACTEURS, TOUS EN SCÈNE !

Par **Maxime REPERT**, secrétaire national du SNALC chargé des conditions de travail et du climat scolaire

Pour beaucoup, enseigner, c'est un peu comme jouer une pièce de théâtre. Il n'y a pas que le texte qui compte mais la gestuelle, les expressions, la manière d'occuper l'espace. Faire cours, c'est marquer de son empreinte, donner une part de soi.

L'espace de la classe peut donc être perçu comme la scène d'un théâtre. Cependant, que ce soit à l'occasion des réformes, de la crise sanitaire ou du climat de travail quotidien, entre infantilisation et comportements consommateurs des élèves et parents, on se rend compte que les personnels sont de plus en plus assignés à des rôles passifs, tels des spectateurs qui ne sauraient intervenir de façon délibérée et réfléchie, qui ne sauraient qu'assister et devraient suivre docilement les injonctions – souvent paradoxales – qu'on leur assène. Où sont passés les professionnels qui étaient censés exercer le plus beau métier du monde ?

Cette détérioration de nos conditions de

travail, chacun la perçoit à des échelles diverses, tout le monde la déplore avant de retourner à sa tâche quotidienne. Et c'est tout ?

Chers collègues, redevenons acteurs de notre propre métier, de notre vocation. Ne nous laissons plus infantiliser par un système qui ne reconnaît pas à leur juste valeur, ni financièrement ni socialement, notre importance et notre engagement.

Pour cela, rien de plus simple. Commencez par faire confiance à un syndicat qui ne se contente pas de vous représenter de façon globale et lointaine, mais vous propose des outils concrets, novateurs et adaptés à la réalité de vos difficultés et de vos besoins. Ensuite, connaissez et apprenez vos droits. Vous verrez alors que le manque de confiance que vous pourriez ressentir n'est que le reflet de la culpabilisation d'une institution incapable de se remettre en cause.



Il est évident que les choses ne changeront pas s'il n'y a pas une réaction massive. Notre but est de défendre chacun d'entre vous, mais aussi d'amplifier votre voix.

Il est entendu que l'Éducation nationale n'est pas en mesure d'assurer à ses personnels dignité et sérénité. Plutôt que de subir, nous vous proposons d'agir : tous en scène, avec le SNALC ! ■

GS, CP ET CE1 À 24 : UN SOUPÇON DE DÉSORGANISATION ?

Par **Ange MARTINEZ**, SNALC Premier degré

Après avoir été marquée par une année et demie de protocoles sanitaires divers et inopinés, la fin de l'année scolaire 2020-2021 a encore été placée sous le signe de l'impromptu concernant la limitation des effectifs de GS, CP et CE1. Si le SNALC comprend la gêne occasionnée au sein des équipes, l'administration avait pourtant prévenu sur l'inéluctable chamboulement qui n'a pas manqué de se produire lors des constitutions des classes pour la rentrée 2021.

SIGNAL D'ALARME TARDIF. OU PAS.

Les orientations gouvernementales ont été communiquées de longue date concernant la limitation à 24 élèves pour les GS, CP et CE1 afin de favoriser les apprentissages dans des conditions opti-

males. D'ailleurs, certains DASEN ont préféré ne pas fermer des classes afin de maintenir des effectifs à 24 en GS, CP et CE1, d'autres ont demandé en amont deux projections de répartition de classes et les moins exigeants n'ont donné aucune directive.

Conformément à la prédiction, les IEN ont communiqué, en fin d'année scolaire, les orientations gouvernementales pour les classes concernées et le plafonnement de leurs effectifs.

COMMENT PROCÉDER ?

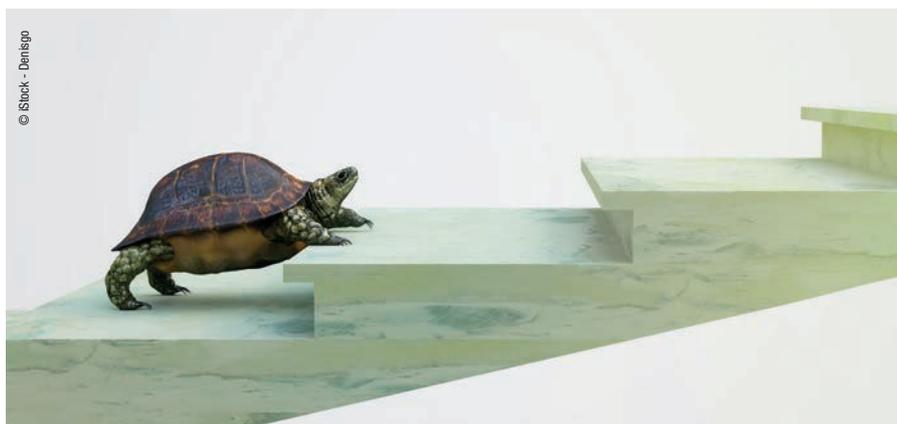
Les directeurs se sont demandé comment faire avec de telles contraintes et n'ont trouvé comme solution que les doubles niveaux sur les autres classes. Il a été demandé aux équipes de porter une attention particulière lors de la constitution des classes pour la rentrée afin que les élèves des niveaux concernés puissent bénéficier de ces conditions, ajoutant même parfois « lorsque la structure le permet ». Cette dernière

condition suspensive n'a pas autorisé pour autant certaines écoles à se défausser et le SNALC a conseillé, pour plus de sûreté, de ne pas jouer l'évitement, même si l'IEN ne demandait pas que lui soit communiquée la répartition pédagogique de l'école. Tant qu'à recomposer les classes, autant ne pas le faire au dernier moment et de façon précipitée sous la contrainte d'un IEN qui vous ferait les gros yeux. Pour cela, des directeurs auront pris soin, pour le confort futur de l'équipe, de communiquer la répartition de classes à leur IEN en lui demandant son accord. ■



PRIME D'ATTRACTIVITÉ 2022 : QUELS SCÉNARIOS POUR LA 2^{ÈME} MARCHÉ ?

Par **Anne MUGNIER**, membre du Bureau national chargée des rémunérations



La mise en œuvre de la 2^{ème} étape de la prime d'attractivité a été présentée dans le cadre du groupe de travail du Grenelle intitulé « personnalisation ». Les services de la DGRH ont soumis à l'appréciation des organisations syndicales trois scénarios pour une augmentation de cette prime en 2022 sur la base d'un budget fermé de 245 millions d'euros.

Le premier scénario poursuit la revalorisation entreprise entre les 2^{ème} et 7^{ème} échelons, et les deux autres l'étendent très modestement au 8^{ème} échelon. L'objectif affiché par la DGRH est de parvenir, pour 2026, à un salaire minimum de 2 000 € net en revalorisant le début de la carrière des enseignants jusqu'à la 15^{ème} année sans pour autant arriver à un aplatissement voire à une inversion des courbes en raison de la revalorisation insuffisante ou absente des échelons supérieurs.

Ce raisonnement possède de nom-

breuses failles :

- ▶ Tout d'abord, l'absence de plan pluriannuel ne donne aucune garantie de la poursuite de cette revalorisation, dont on ignore totalement jusqu'à quel échelon le ministère entend l'étendre à terme.
- ▶ La notion de « prime d'attractivité », qui revaloriserait uniquement les 15 premières années de manière très dégressive au lieu de viser l'ensemble de la carrière, repose sur l'objectif de remettre la France au niveau de la moyenne des pays de l'OCDE pour la

revalorisation des enseignants débutants. Or, le ministère omet de comparer la suite des carrières : en effet, l'écart se creuse davantage encore avec le temps, puisque c'est justement après 15 ans de carrière que les rémunérations des enseignants français sont de 18 à 20 % inférieures à celles de la moyenne des pays de l'OCDE. Pour « attirer » les étudiants, l'EN ne peut renoncer à la notion de carrière.

- ▶ La prime d'attractivité, du fait de son champ et de sa dégressivité, entraîne déjà un aplatissement sensible de la courbe des rémunérations, quel que soit le scénario.
- ▶ Si l'on compare cette revalorisation à l'évolution des salaires des enseignants s'ils avaient été indexés sur l'inflation depuis 2000, ou même depuis 2017 et l'arrivée de ce gouvernement, on est extrêmement loin du compte.

Répondant à la demande du SNALC, qui réclame que soit enclenché un processus de revalorisation de l'ensemble de la carrière, la DGRH a proposé, lors de la 2^{ème} réunion, un 4^{ème} scénario incluant le 9^{ème} échelon. Évidemment, la faiblesse de l'enveloppe rend les augmentations encore plus modestes, mais il est important que le ministère comprenne dès maintenant que l'attractivité du métier ne se réduit pas à un coup de pouce donné aux débuts de carrière. Le SNALC continue d'exiger une réelle revalorisation pour tous les enseignants à tous les grades et échelons au niveau des autres cadres A de la fonction publique, et un plan pluriannuel officiel pour y parvenir. ■

Consultez les tableaux chiffrés des différents scénarios pour chaque corps :
snalc.fr/national/article/6810/

NE L'OUBLIEZ PAS !

8 avril
2021

Cadre de gestion concernant le recrutement et l'emploi des professeurs contractuels alternants inscrits en master MEEF : **consulter le BOEN n°14 du 8 avril 2021.**

1^{er} juillet
2021

Revalorisation du régime indemnitaire REP+ : **consulter le BOEN n° 26 du 1^{er} juillet 2021.**

Automne
2021

- ▶ Les inscriptions aux concours de recrutement d'enseignants de la session 2022 auront lieu à l'automne 2021. **Les dates seront précisées ultérieurement.**
- ▶ les résultats des campagnes de promotion de grade et de corps 2021 suivants : hors classe des professeurs agrégés, liste d'aptitude d'accès au corps des professeurs agrégés, échelon spécial des professeurs de chaires supérieures et liste d'aptitude d'accès au corps des professeurs de chaires supérieures sont consultables sur le site internet du MENJS, rubrique SIAP :
<https://www.education.gouv.fr/resultats-des-operations-de-promotion-des-personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation-siap-7592>



© iStock - AscentMedia

AESH : L'AMOUR DU RISQUE

Par **Sylvie MORANTE CAZAUX**, secteur SNALC AESH

Pour les AESH, il n'existe pas de système de mouvement ou de mutations à proprement parler, comme pour les titulaires. Pour les AESH en CDD, la seule solution reste la démission alors que pour les AESH en CDI, il existe la portabilité du CDI.

Ainsi, lorsqu'un AESH est en CDI et qu'il souhaite changer de département ou d'académie, il conserve son CDI, à condition bien entendu d'être recruté lorsque des besoins existent dans le territoire d'accueil convoité. Sur le papier, c'est très clair.

Attention cependant, l'administration n'effectue pas les démarches de transfert et il revient à l'AESH de faire acte de candidature dans le département souhaité. De plus, s'il venait à être recruté, la portabilité n'impliquerait pas nécessairement la conservation de toutes les clauses du contrat. Ainsi, le nouvel employeur n'est pas obligé de proposer la même quotité horaire.

Ces dispositions compliquent déjà sérieusement la tâche des candidats au départ, la quotité et les revenus étant souvent, de facto, revus à la baisse.

Cela étant, la portabilité garantit une relative sécurité, le CDI étant conservé et la démission du département de départ ne se faisant qu'une fois la promesse d'embauche actée à l'écrit.

Cependant, tout le monde ne voit pas les choses sous le même angle et certains font prendre des risques inconsidérés aux candidats au départ. Il est apparu qu'une DSDEN peu scrupuleuse (dans l'académie de Rennes, pour ne pas la nommer) demande aux AESH en CDI de démissionner purement et simplement de leur poste avant toute étude de leur dossier !

Et de conclure :

« Dans l'éventualité que nous ne puissions pas vous proposer un poste dans les 4 mois à compter de votre démission, nous pourrions toujours vous proposer [ndlr : ultérieurement] un CDD de 3 ans, renouvelable une fois avec possibilité d'une CDI-sation au terme des 6 années. »

Le SNALC, croyant à une maladresse locale, est intervenu auprès du recteur de l'académie concernée. Cependant, l'absence de réponse nous laisse à penser qu'il ne s'agit pas d'un malentendu.

Le SNALC fera donc connaître au ministère les pratiques honteuses de son administration afin que ces dernières cessent au plus tôt ! ■

FILIERE ADMINISTRATIVE ET DE SANTÉ : BILAN MITIGÉ

Par **Frédéric ÉLEUCHE**, secrétaire national du SNALC chargé des personnels BIATSS

En cette fin d'année scolaire, les réunions des groupes de travail se sont succédé sans relâche, puisque la filière administrative, les infirmières, les assistantes sociales et les médecins scolaires ont eu droit à deux réunions chacune dont les dernières auront même lieu en juillet. Pour quels résultats ?

Le ministère a répété qu'il n'était pas mandaté pour parler de revalorisations salariales, mais de revalorisations indemnitaires.

Les infirmières ont obtenu une légère revalorisation de leur I.F.S.E. et une diminution tout aussi légère de la différence entre l'indemnité des logées et des non-logées. Mais la promesse, rappelée par le SNALC, actée par le ministère de la Santé, de revalorisation indiciaire pour septembre ou janvier au plus tard, laisse notre ministère muet.

Les assistantes sociales arrivées récemment dans la catégorie A ont pu faire valoir leur spécificité et se plaindre que d'autres catégories de personnels les avaient progressivement marginalisées au détriment de leurs fonctions. Le SNALC a insisté une nouvelle fois sur le refus du versement de l'indemnité de REP+, et souligné qu'elles ne sont pas remboursées de leurs frais de déplacement ou à peine alors que leur rôle les fait se déplacer plusieurs fois dans la même journée.

Du côté des adjoints administratifs, 700 d'entre eux accéderont pour commencer à la catégorie B. Les modalités d'accès seront examinées au cours d'un groupe de travail à la prochaine rentrée. À terme, les adjoints diminueront de 10 %.

Les 2 400 secrétaires d'administration adjoints gestionnaires ont vocation à devenir attachés d'administration. 490 d'entre eux pour commencer, en bénéficieront mais on ne sait pas encore selon quelles modalités. Les mêmes, comme les autres, bénéficieront de nouveaux taux d'IFSE.

Les attachés d'administration se voient proposer de multiples nouvelles tâches, et de nouvelles responsabilités, et de nouvelles indemnités de fonction. Les futurs nommés auront un tuteur comme les professeurs et les C.P.E. volontaires à obtenir un détachement dans le corps des attachés.

Les personnels accédant à un corps de niveau supérieur pourront rester sur place, mais à la condition qu'ils aient occupé auparavant des fonctions d'un niveau supérieur.

En résumé, le ministère donne ou laisse présager des revalorisations mais seulement indemnitaires. Nous en saurons davantage d'ici septembre. ■



PASSATION DU GRAND ORAL : GRANDEUR ET DÉCADENCE

Par **Sylvie CHIARIGLIONE**, membre du Bureau national du SNALC, et **Sébastien VIEILLE**, secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie

Le SNALC avait annoncé que la mise en place du Grand Oral serait très complexe. Un oral avec deux membres de jury, dont un doit être l'expert dans une des spécialités de l'élève est intrinsèquement problématique. Y a-t-il eu anticipation ?

UN ENVOI DE CONVOCATIONS ALÉATOIRE

Le week-end précédant l'épreuve, des collègues reçurent un mail annoncé comme valant convocation dans lequel il leur était dit que cette der-

nière arriverait ultérieurement. Or, un collègue n'est pas tenu de relever son courrier professionnel durant le week-end. Il pouvait donc ne pas être sur site à 8h ! Quelle structure peut se voir contrainte de déplacer des professionnels sur la foi

d'un mail envoyé durant le week-end ?

DES JURYS ÉTONNANTS ET DÉTONANTS

Entre jurys regroupant deux candides ou deux professeurs de la même spécialité et candides tellement peu au fait du thème abordé par l'élève que leur évaluation perdait tout sens, le manque de préparation pour une épreuve si nouvelle aura été criant.

Était-il judicieux, par exemple, de convoquer deux profes-

seurs de LV ensemble ? Le bouche à oreille permit bien vite aux candidats de comprendre qu'ils ne seraient interrogés que sur leur sujet de LLCE anglais.

En outre, si les sujets avaient été connus en amont, les jurys, candides comme experts, auraient eu le temps d'envisager des ouvertures aux sujets des spécialistes.

DES CONSIGNES D'ÉVALUATION PEU PROBANTES ET INFANTILISANTES

Si certaines académies reçurent des instructions d'évaluation trop codifiées et stéréotypées, d'autres n'en eurent aucune et mirent uniquement en garde les enseignants sur les différents biais qui peuvent exister lors d'une évaluation orale. L'on insista même sur l'intérêt de surveiller le potentiel binôme expert afin qu'il ne cède pas à une notation trop axée sur les connaissances disciplinaires.

Une épreuve mieux fagotée et des convocations anticipées auraient évité du stress pour les DEC comme pour les examinateurs. Et l'institution aurait gagné en crédibilité. ■

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

QUI VEUT TUER LE BAC (ET LES COLLÈGUES À LA TÂCHE) ?

Par **Sébastien VIEILLE**, secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie, le 14 juin 2021

Le SNALC tient au caractère national du baccalauréat, garanti par des épreuves nationales, terminales et anonymes, comme le sont (encore) celles de français et de philosophie.

Mais comment considérer aujourd'hui que le maintien de ces épreuves est une bonne chose au vu des conditions de travail qui sont imposées aux professeurs ?

Le **SNALC** trouve scandaleux de voir des collègues de français interroger, par exemple, 66 candidats sur 25 listes de textes différentes. Sans compter que le fameux nouvel entretien,

porte sur tellement d'œuvres différentes que les collègues n'auront pas matériellement le temps de les lire, ni même de les feuilleter.

Mais cela devient inqualifiable quand ils doivent s'exécuter tout en ayant une soixantaine de copies à corriger dans le même temps, et sur écran, avec la possibilité pour des inspecteurs de leur signifier qu'ils ne le font pas assez rapidement.

De même, le **SNALC** est atterré de voir que des professeurs de philosophie doivent corriger jusqu'à 150 copies, toujours sur écran et sans que les expérimentations antérieures aient donné lieu à des retours ; et ce, en sachant

que leur correction pourra ne servir à rien. Des personnels se retrouvent à scanner des copies qui pourront ensuite être imprimées et corrigées... avant peut-être d'être une nouvelle fois scannées ?

Face à de telles conditions de travail, qui peuvent encore être aggravées car les convocations pour le Grand Oral ne sont pas toutes encore arrivées, le **SNALC** exige que le ministère prenne ses responsabilités. Un employeur qui se qui se gargarise de termes comme la confiance et la bienveillance devrait avoir honte d'imposer de telles conditions de travail, à moins qu'il n'entende tuer le baccalauréat une fois pour toutes et achever des professeurs déjà épuisés par deux années plus que complexes ?

Le **SNALC** rappelle à tous les correcteurs que son préavis de grève couvre toutes les actions qui pourraient être entreprises d'ici à la fin de l'année. ■

EPS EN LP : UNE GRANDE PERTE POUR DE BIEN MAIGRES ÉCONOMIES

Par **Laurent BONNIN**, secrétaire national chargé de l'EPS

L'EPS n'échappe pas aux bouleversements de la voie professionnelle et aux profits économiques des réformes Blanquer. Il aura fallu 3 années pour que se mettent en place les nouveaux horaires d'EPS dans la filière Bac Pro. Trois années bancales et de réadaptation pour les collègues. En 2019-20 les classes de seconde ont gagné 30 minutes d'EPS passant de 2h à 2h30 hebdomadaires, vite compensées en 2020-21 par la perte de 30 minutes en classes de 1^{ère} ramenées à 2h30 par semaine, au lieu des 3h précédentes. À la rentrée 2021-22 ce sont les classes de terminale qui vont perdre à leur tour 30 minutes et passer de 3h à 2h30 d'EPS hebdomadaire.

Sous prétexte d'alignement des 3 niveaux sur 2h30 de pratique hebdomadaire, la réforme a réduit le volume global d'EPS pour ces lycéens, économisant au passage quelques postes. Cette réduction de 30 minutes hebdomadaires peut sembler anodine. C'est au contraire une grande perte ! **En EPS, disposer de 3 heures d'enseignement c'était garantir aux élèves deux temps de pratique par semaine** et donc une activité régulière et distribuée, une activité régulière et distribuée pour tous, en particulier ceux qui n'en ont pas en dehors de leurs établissements.

Comme il est devenu moins efficace de pratiquer des séances uniques de 2h30 (trop longues) ou des séquences dédoublées d'1h15 (trop courtes compte tenu des déplacements et du temps de vestiaire), les équipes sont en quête de solutions. Un moindre mal serait de planifier 2h d'EPS une semaine et deux créneaux d'1h30 la semaine suivante. Mais pour des raisons d'organisation, la plupart des établissements ne le peuvent pas. La formule majoritairement retenue consiste à programmer 2h par semaine. Les 30 mi-

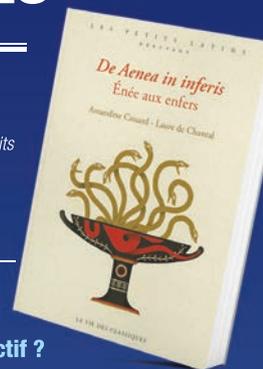


nutes restantes sont capitalisées pour réaliser des activités ponctuelles ultérieures (sorties plein-air, journées banalisées ...).

Ainsi en supprimant une demi-heure d'EPS sur la dernière année des Bac Pro, **c'est tout le parcours des lycéens qui est impacté et leur activité physique drastiquement réduite**. Cela démontre bien une fois encore le véritable intérêt du ministre à l'égard des élèves de ces filières de cette discipline et des élèves. ■

LES LANGUES ANCIENNES NE SONT PAS MORTES

Interview d'**Amandine CASSARD**, professeur agrégée de l'académie d'Aix-Marseille et co-auteur du volume « *Énée aux Enfers* », nouvelle collection "Les Petits Latins" aux éditions des Belles Lettres, par **Cécile DIENER-FROELICHER**, responsable nationale des Lettres classiques du SNALC



C.D.F. : Comment est née cette collection "Les Petits Latins" et quel est son objectif ?

A.C. : L'idée est de Laure de Chantal, qui dirige la collection Signets aux éd. Belles Lettres : rendre accessibles des textes littéraires latins, simplifiés, en version bilingue latin / français, avec des notes de langue, civilisation... pour les éclairer, et susciter l'intérêt de publics variés. On ne commence pas à lire l'anglais avec Shakespeare, ni le français avec Molière ; ces livres ne sont pas une fin en soi, mais une 1^{ère} approche, pour "plus si affinités". Ce n'est pas un thème latin géant qui imiterait la langue de Cicéron. C'est la proximité entre le mot latin et le mot français qui est recherchée, autant que possible, afin de plonger le lecteur dans un bain lexical et lui rendre sensibles les passerelles entre les langues.

C.D.F. : Comment est né le volume que tu as écrit ?

A.C. : C'est Robert Delord, vice-président de l'association Arrête Ton Char, avec qui j'avais déjà collaboré, qui m'a parlé du projet. Les thèmes proposés aux auteurs étaient : *Théogonie*, *Énéide*, jeux du cirque, ou de grandes figures historiques, permettant notamment de mettre des femmes à l'honneur. J'ai choisi l'*Énéide*.

C.D.F. : As-tu rencontré des difficultés ?

A.C. : Beaucoup ! Faire des choix pour une question de longueur et de difficulté de la langue. Difficile aussi de faire un seul tome pour *Énée*. D'où 3 tomes, dont 1 consacré exclusivement aux Enfers. Laure m'a fourni des pistes que j'ai travaillées pour créer le texte bilingue. Difficulté suivante, qui donne des sueurs froides : éviter les fautes de langue en latin.

C.D.F. : Je crois que tu travailles sur un nouvel ouvrage, peux-tu nous en dire un peu plus ?

A.C. : C'est le "préquel" : *Énée le Troyen*. J'ai utilisé plusieurs sources grecques pour reconstruire le personnage d'*Énée* depuis l'enfance : *Hymne à Aphrodite*, *Iliade*, et même la *Cynégétique* de Xénophon, en plus de l'*Énéide*.

C.D.F. : Une collection "Les Petits Grecs" est-elle prévue ?

A.C. : Oui, j'ai déjà choisi mon personnage ! Mais nouvelle difficulté : trouver quelqu'un qui puisse relire du thème grec... ■

Lire l'entretien en entier sur snalc.fr/national/article/6789/

COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

AIX - MARSEILLE M. Thierry TIRABI	SNALC - 774 Route de L'Isle sur la Sorgue - 84250 LE THOR snalc.am@laposte.net - http://www.snalc.org/ - 09 51 52 98 08 - 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)
AMIENS M. Philippe TREPAGNE	SNALC - 14 rue Edmond Cavillon, 80270 AIRAINES - philippe.trepagne@dbmail.com - www.snalc.fr/amiens - 09 73 82 67 93
BESANCON Mme Sylvie GLAUZER	SNALC - 6 rue des Augustins, 25300 PONTARLIER snalc.besancon@gmail.com - www.snalc.fr/besancon - 06 87 16 50 18
BORDEAUX Mme Cécile DIENER-FROELICHER	SNALC - SNALC, 11 rue Paul-André Noubel, 33140 VILLENAVE D'ORNON snalc.bordeaux@gmail.com - www.snalc.fr/bordeaux - 06.87.45.70.36 (Cécile DIENER-FROELICHER) - 06 70 77 19 93 (Alexandre DIENER-FROELICHER)
CLERMONT FERRAND M. Olivier TÔN THÁT (Interim)	SNALC - Rue du Vieux Pavé - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT snalc-clermont@snalc.fr - 09 84 46 65 29 - 06 75 94 22 16 - 06 75 35 21 10 - 06 25 26 79 59 - www.snalc.fr/clermont
CORSE M. Lucien BARBOLOSI	SNALC - Plaine de Peri, Villa Bianca, 20167 PERI - charlydb017@aol.com - 06 80 32 26 55
CRÉTEIL M. Loïc VATIN	SNALC S3 CRÉTEIL - BP 629 - 4 rue de Tréville - 75421 PARIS CEDEX 09 snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.fr/creteil - 07 82 95 41 42 - 06 22 91 73 27 - Mutation : snalc.creteil.mutation@gmail.com
DIJON M. Maxime REPPERT	SNALC - Maxime REPPERT, 1 rue de la Bouzaize, 21200 BEAUNE snalc.dijon@gmail.com - www.snalc.fr/dijon - 06 60 96 07 25 (Maxime REPPERT) - 06 88 48 26 79 (Arnaud GUEDENET)
GRENOBLE Mme Anne MUGNIER	SNALC - Anne MUGNIER - 71 Chemin de Seylard, 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER contact@snalcgrenoble.fr - www.snalcgrenoble.fr - 07 50 83 34 92 (Anne MUGNIER) - 07 50 84 62 64 (Bernard LÉVY)
LA RÉUNION - MAYOTTE M. Guillaume LEFÈVRE	SNALC - 375 rue du Maréchal Leclerc, 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION 02 62 21 37 57 - 06 92 611 646 - snalcreeunion974@gmail.com - www.snalc-reunion.com
LILLE M. Benoît THEUNIS	SNALC - 6 rue de la Metairie, 59270 METEREN - snalc.lille@orange.fr - http://snalc.lille.free.fr - 03 28 42 37 79 - 03 20 09 48 46 - 03 28 62 37 78
LIMOGES M. Frédéric BAJOR	SNALC - La Mazaudon, 87240 AMBAZAC f.bajor@gmail.com - snalc.limoges.free.fr - 06 15 10 76 40 - Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 - 1 ^{er} degré : 06 89 32 68 09
LYON M. Christophe PATERNA	SNALC - 61 allée Font Bénite, 42155 SAINT LÉGER SUR ROANNE snalc-lyon@orange.fr - http://snalc.lyon.free.fr/ - 06 32 06 58 03
MONTPELLIER M. Karim EL OUARDI	SNALC - 37 ter rue de la Cerdagne, 66000 PERPIGNAN - presi-montpellier@snalc.fr - snalcmontpellier.fr - 06 43 68 52 29 Vice-présidente : Jessica BOYER - jessicaboyer.snalc34@gmail.com - 06 13 41 18 31
NANCY - METZ Mme Solange DE JÉSUS	SNALC - 3 avenue du XX^{ème} Corps, 54000 NANCY - snalc.lorraine@orange.fr - www.snalc.fr/nancy-metz - 03 83 36 42 02 - 07 88 32 35 64
NANTES M. Hervé RÉBY	SNALC - 38 rue des Ecachoirs, 44000 NANTES snalc.acad.nantes@wanadoo.fr - www.snalc.fr/nantes - 07 71 60 39 58 - 06 41 23 17 29 - Secrétaire : Olivier MOREAU - snalc49@gmail.com
NICE Mme Dany COURTE	SNALC - 25 avenue Lamartine, Les princes d'Orange, Bât. B, 06600 ANTIBES snalc.nice@hotmail.fr - www.snalc-nice.fr - 06 83 51 36 08 - Secrétaire : Françoise TOMASZYK - 04 94 91 81 84 - snalc.83@free.fr
NORMANDIE M. Nicolas RAT	SNALC - 4 Square Jean Monnet, 76240 BONSECOURS - snalc-normandie@snalc.fr - www.snalc.fr/normandie - 06 73 34 09 69 Secrétaire académique : Jean LÉONARDON - jean-jacques-leonardon-bougault@wanadoo.fr - 06 88 68 39 33
ORLÉANS - TOURS M. François TESSIER	SNALC - 21 bis rue George Sand, 18100 VIERZON - snalc.orleanstours@wanadoo.fr - www.snalc.fr/orleans-tours - 06 47 37 43 12 - 02 38 54 91 26
PARIS M. Krisna MITHALAL	SNALC Académie de Paris - 30 rue du Sergent Bauchat, 75012 PARIS - snalc.paris@laposte.net Président : Krisna MITHALAL - 06 13 12 09 71 - Vice-présidente : Fabienne LELOUP - 06 59 96 92 41
POITIERS M. Toufic KAYAL	SNALC - 15 rue de la Grenouillère, 86340 NIEUIL L'ESPOIR toufickayal@wanadoo.fr - www.snalc.fr/poitiers - 06 75 47 26 35 - 05 49 56 75 65
REIMS Mme Eugénie DE ZUTTER	SNALC - 59 D rue de Bezannes, 51100 REIMS - snalcdchamps@gmail.com - www.snalc.fr/reims - 06 15 55 18 78 - 06 09 81 52 92
RENNES Mme Brigitte AYALA	SNALC - 20 les Riass, 35470 BAIN-DE-BRETAGNE - snalc.35@orange.fr - www.snalcrennes.org - 09 63 26 82 94
STRASBOURG M. Jean-Pierre GAVRILOVIC	SNALC - 303 route d'Oberhausbergen, 67200 STRASBOURG snalc-strasbourg@snalc.fr - www.snalc.fr/strasbourg - 07 81 00 85 69
TOULOUSE M. Jean-François BERTHELOT	SNALC - 23 avenue du 14^e Régiment-d'Infanterie, appt. 72, 31400 TOULOUSE snalc.toulouse@gmail.com - https://snalctoulouse.com/ - 05 61 13 20 78 - (Urgences : 06 74 05 29 80)
VERSAILLES M. Frédéric SEITZ	SNALC Versailles - 24 rue Albert Joly, 78000 VERSAILLES snalc.versailles@gmail.com - www.snalc.fr/versailles - 01 39 51 82 99 - 06 95 16 17 92
DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER M. Jean-Pierre GAVRILOVIC	SNALC DETOM - 4 rue de Tréville - 75421 PARIS CEDEX 09 - BP 629 - detom@snalc.fr - http://snalc-detom.fr/ - 07 81 00 85 69

STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est *indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique.* »

Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.

Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.

Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.

Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.

BULLETIN D'ADHÉSION

snalc

de l'école au supérieur

À remplir, si paiement par chèque, et à renvoyer avec votre règlement intégral (3 chèques max.) à SNALC - BP 629 - 4 RUE DE TRÉVISE - 75421 PARIS CEDEX 09

Les paiements par **CB, virement** ou **prélèvements mensualisés** sont sur **www.snalc.fr**

Académie actuelle :

Si mutation au mouvement inter, académie obtenue :

Adhésion Renouvellement M. Mme

NOM D'USAGE :

Nom de naissance :

PRÉNOM :

Date de naissance :

Adresse :

CP : / / / /

Ville :

Tél. fixe :

Portable :

Courriel :

Conjoint adhérent ? : M. Mme

Discipline :

CORPS (Certifié, etc.) :

GRADE : Classe normale Hors-Classe Classe exceptionnelle

Échelon : Depuis le / /

Stagiaire TZR CPGE PRAG PRCE STS DIR. ÉCOLE

Sect. Int. DDFPT INSPE CNED GRETA Handicap

Temps complet Mi-temps Temps partiel

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (si Privé s/c, cochez la case) :

Code établissement :

La Quinzaine Universitaire (revue du SNALC) vous sera adressée par mail. Si vous souhaitez la recevoir sous forme papier, cochez la case :

Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC dans mon établissement (S1)

J'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations auxquelles il a accès et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3).

CHOISIR LE SNALC

REPRÉSENTATIF pour tous les personnels de l'Éducation nationale : professeurs des écoles et du 2nd degré, personnels administratifs, de santé et d'encadrement, contractuels, AESH, AED... Le SNALC siège au Comité technique ministériel (CTM) aux côtés de cinq fédérations (FSU, UNSA, FO, CFDT et CGT). **Seules ces six organisations**, dites représentatives dans l'Éducation nationale, **ont le droit égal de vous assister dans vos recours et de défendre votre dossier** dans tous les rectorats et DSDEN comme au ministère.

PROFESSIONNEL ET INDÉPENDANT : le SNALC défend les intérêts matériels et moraux des personnels et ne peut être attaché à une organisation politique, philosophique, confessionnelle ou idéologique (Statuts article 1). **Le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État**, contrairement aux cinq autres organisations représentatives (snalc.fr/national/article/117), ce qui ne l'empêche pas d'être ...

LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF LE MOINS CHER DE L'E.N. : comparons...

COTIS	P.E/PEPS/CPE/PLP		CERTIFIÉS		AGRÉGÉS	
	MOY.	CI.N	HCI/Exc	CI.N	HCI/Exc	CI.N
SNALC	90 €	90 €	146 €	245 €	170 €	265 €
FSU	161 à 186	242 à 260	186	287	228	340
UNSA	188	288	188	288	230	344
FO	160 à 207	225 à 277	207	277	242	328
CFDT	172	260	172	260	220	300
CGT	230	344	230	344	283	406

COTISATIONS MOYENNES
Pour le montant à régler, voir page suivante.

UNE GESTION RIGoureuse : nous le clamons en tous lieux, nos salaires sont trop faibles, le gel du point d'indice est une honte. En toute logique, le SNALC **n'augmente pas ses tarifs pour la 11^{ème} année consécutive**.

DES AVANTAGES EXCLUSIFS : le SNALC **vous offre, incluses dans l'adhésion**, une assistance juridique et la protection pénale (violences, harcèlement, diffamation) selon le contrat collectif établi avec la Covea - **GMF (valeur 35 €)**... ainsi que de nombreuses réductions chez ses partenaires marchands (bouton « Avantages SNALC » sur snalc.fr), et un dispositif **d'assistance à la mobilité professionnelle et aux conditions de travail « mobi-Snalc »**.

CONSTRUCTIF : le SNALC propose à budget constant des projets novateurs pour l'École (École des fondamentaux) comme pour le Collège, le Lycée et de la Maternelle à l'Université, ouvrages à télécharger sur www.snalc.fr.

Je joins un règlement d'un montant total de :
(voir au verso) par chèque à l'ordre du SNALC.

€

Date et Signature (indispensables) :

MERCI DE VOTRE CONFIANCE

11 ANS SANS AUGMENTATION DE TARIFS

LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF
LE MOINS CHER
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

snalc
de l'école au supérieur

	À RÉGLER	Réductions		COUPLES D'ADHÉRENTS			Autres
		TEMPS PARTIEL CONGÉ FORM.	MI-TEMPS HANDICAP	PAR CONJOINT	CONJOINT + TPS PARTIEL	CONJOINT + MITPS/HAND.	RETRAITE CLM ET CLD
Agrégés HCl et Cl. Except. / Chaires Sup.	265 €	212 €	159 €	198 €	159 €	119 €	Certifiés, Biad, Agrégés, Ch. sup 125 € (couple : 93 €)
Agrégés CN échelons 6 à 11	210 €	168 €	126 €	157 €	126 €	94 €	
Agrégés CN échelons 4 - 5	160 €	128 €	96 €	120 €	96 €	72 €	
Agrégés CN échelons 2 - 3	110 €	88 €	66 €	82 €	66 €	49 €	Autres corps (A) (B) (C) : mêmes tarifs 90, 60, 30 € (couple : 67, 45, 22 €)
Certifiés Hors-Classe et Classe Except.	245 €	196 €	147 €	183 €	147 €	110 €	
Certifiés CN échelons 6 à 11	180 €	144 €	108 €	135 €	108 €	81 €	
Certifiés CN échelons 4 - 5	130 €	104 €	78 €	97 €	78 €	58 €	
Certifiés CN échelons 2 - 3	100 €	80 €	60 €	75 €	60 €	45 €	DISPOS CONGÉS PARENTAUX
(A) : PE, PLP, PEPS, CPE... (Outre-Mer +35 €)	90 €	72 €	54 €	67 €	54 €	40 €	Toutes catégories 30 € (couple : 22 €)
(B) : Contractuels enseignants, Adjaenes etc.	60 €	48 €	36 €	45 €	36 €	27 €	
(C) : AESH, AVS, AED, Contract. administratifs	30 €	-	-	22 €	-	-	

STAGIAIRES ÉCHELON 1 : 70 € si paiement par CB, chèque ou virement bancaire ou bien...

Cotisation stagiaire 70 € OFFERTE jusqu'au 31 août si inscription par prélèvements mensualisés sur www.snalc.fr/adhesion/ :
renseignez votre IBAN et notez 0 euro dans la case « montant ».

Vous ne serez prélevé(e) qu'à la rentrée prochaine (échelons 2-3 en 10 mensualités).

Votre cotisation doit correspondre à l'un des montants ci-dessus.

(A) (90€) tous échelons et grades : Professeurs des écoles, PLP, PEPS, CE, EPS, CPE, PEGC, PsyEN, ATER, Doctorants, Maîtres de conférence.
Saenes, Infirmières, Assistantes sociales, Médecins,, ITRF, Attachés, Personnels de direction, Inspecteurs, Bibliothécaires.

(B) (60€) : Contractuels enseignants, Contrats locaux Étranger, Maîtres auxiliaires, Adjaenes, ATRF, Agents territoriaux.

(C) (30€) : AESH, AVS, Assistants d'éducation, Contractuels administratifs, M1/M2.

UN COÛT RÉEL IMBATTABLE après impôts (-66 %) et protection juridique Covea-GMF incluse (-35 €).

Au SNALC, les cotisations inférieures à 100 € vous reviennent en réalité à ... zéro euro !
Et une cotisation à 180 € revient à 61,20 euros (après impôts) moins 35 euros (GMF) = **26,20 euros**
(dans un syndicat X, il faut rajouter le prix de l'assurance choisie aux 61,20 euros...)

N'HÉSITÉZ PLUS !

www.snalc.fr - bouton «ADHÉRER AU SNALC»